



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance spéciale du vendredi 24 août 2007

Résolution: CA07 24 0468

Îlot borné par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri - ancienne gare-hôtel Viger - autorisation de travaux sur des bâtiments et modification du Plan d'urbanisme - règlements - transmission au conseil de Ville pour adoption

Il est proposé par Karim BOULOS

appuyé par Sammy FORCILLO

De demander au conseil de Ville :

d'adopter, en vertu des paragraphes 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne gare-hôtel Viger délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri;

d'adopter à cette fin un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

de soumettre ces projets de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues par la législation.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1074400052

Susan MCKERCHER

Secrétaire d'arrondissement et directrice du
Bureau d'arrondissement et du greffe

Signée électroniquement le 30 août 2007